



**Commune de Vully-les-Lacs**  
**Commission de Gestion**  
**Rapport 2023**

## Table des matières

1. Rôles et missions.....	3
2. Introduction.....	3
3. Conseil communal.....	4
4. Municipalité.....	6
5. Administration générale.....	6
6. Aménagement du territoire.....	7
7. Terres communales.....	8
8. Service des eaux.....	8
9. Éclairage public.....	9
10. Informatique.....	9
11. Écoles.....	10
12. Gestion des déchets.....	11
13. Finances.....	11
14. Ports et plages.....	11
15. Tourisme.....	11
16. Affaires culturelles.....	12
17. Sécurité.....	12
18. Routes, mobilité, transports.....	12
19. Forêts, Chemin AF.....	12
20. Affaires sociales.....	13
21. Bâtiments communaux.....	13
22. Police des constructions.....	14
23. Synthèse des recommandations.....	15
24. Conclusions.....	16

## 1. Rôles et missions

Le rôle de la commission de gestion est régi par le règlement du conseil communal ainsi que la loi sur les communes. Elle est notamment chargée d'examiner la gestion de la commune durant l'année écoulée. Son droit d'investigation est illimité dans le cadre de son mandat sous respect des intérêts privés et publics prépondérants.

## 2. Introduction

La commission de gestion (CoGest) est composée de :

Céline Duran, Présidente (PLR)	René Fluri (Entente)
Joffrey Tombez (Entente)	Christian Failloubaz (PLR)
Karin Hügli (Entente)	David Schwab (Entente)
Julien Bessard, Président jusqu'au 31.03.2024 (PLR)	

La commission de gestion s'est réunie une première fois en séance plénière durant le mois d'octobre 2023 afin de définir et planifier sa méthode de travail.

Durant cette séance, les membres de la commission de gestion ont renouvelé leur souhait de poursuivre l'évolution de son organisation afin de continuer à gagner en efficience. Il a ainsi été décidé de créer les sous-commissions suivantes :

Commission de gestion	Municipalité
Julien Bessard ; David Schwab	Laetitia Kohler ; François Haenni ; Claire-Marie Spahr
René Fluri ; Céline Duran	Christian Genilloud ; Marie-Pierre Vincent
Failloubaz Christian ; Hügli Karin ; Joffrey Tombez	Michel Verdon ; Alain BALLY

Les sous-commissions se sont organisées afin de rédiger et transmettre leurs questions à la Municipalité et planifier une rencontre début 2024. Ce sont ainsi plus de 100 questions qui ont été transmises à la Municipalité par les différents groupes. La commission s'est ensuite réunie à différentes reprises afin de mettre en commun et d'échanger sur les sujets traités et transmettre à la Municipalité ses remarques complémentaires suite à la lecture d'une première version du rapport de gestion.

Cette manière de travailler en sous-commissions a permis à chaque membre d'être plus impliqué et d'aborder des thèmes plus en profondeur. Les rencontres avec la Municipalité en petits groupes permettent une meilleure qualité des échanges.

La commission de gestion remercie la Municipalité pour son engagement et sa disponibilité à répondre de manière ouverte et transparente aux questions posées. Un bilan sera fait durant l'automne 2024 afin de mettre en évidence les points positifs et les éventuelles pistes d'amélioration.

### 3. Conseil communal

La commission de gestion constate que les préavis non terminés en 2022 ne figurent pas dans le rapport 2023. Il avait déjà été demandé l'année dernière que l'ensemble des préavis ouverts durant l'année figurent dans le rapport afin que cela puisse servir de fil rouge et d'avoir une vision complète des préavis ouverts ou réalisés durant l'année.

#### Préavis 2021 :

Préavis 02/2021	Conseil du 23.03.2021	Dicastère : Routes
Titre	Demande de crédit pour la réfection du pont de La Broye	
Crédit	CHF 2'604'000.00	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	Terminé	

Préavis 03/2021	Conseil du 23.03.2021	Dicastère : Service des eaux
Titre	Construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés.	
Crédit	CHF 9'336'000.00	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	En cours	

Préavis 04/2021	Conseil du 23.03.2021	Dicastère : Chemins AF
Titre	Réfection des infrastructures agricoles - étape 4.	
Crédit	CHF 1'642'000.00	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	Terminé en automne 2023	
Commentaire	En attente des derniers décomptes	

#### Préavis 2022 :

Préavis 02/2022	Conseil du 10.05.2022	Dicastère : Service des eaux
Titre	Modification de l'entrée en conduite du ruisseau à Vallamand-Dessous	
Crédit	CHF 90'000.-	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	Terminé	

Préavis 03/2022	Conseil du 10.05.2022	Dicastère : Eclairage public / Service des eaux
Titre	Etude chemin du Clos à Villars-le-Grand	
Crédit	38'000.-	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	En cours	
Commentaire	Demande de crédit pour travaux courant 2024	

Préavis 06/2022	Conseil du 27.09.2022	Dicastère : Ecoles
Titre	Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une halle de gym double et la rénovation de l'ancienne salle polyvalente	
Crédit	CHF 600'000.-	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	Terminé	
Commentaire	Crédit construction alloué	

Préavis 07/2022	Conseil du 27.09.2022	Dicastère : Service des eaux
Titre	Demande de crédit pour la réfection des collecteurs, secteur 107, En Noët/Les Vernes	
Crédit	CHF 63'000.-	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	En cours	

Préavis 09/2022	Conseil du 13.12.2022	Dicastère : Ecoles
Titre	Construction d'un collège primaire sur le site d'EPK	
Crédit	CHF 7'000'000.-	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	En cours	
Commentaire	Fin des travaux planifiée à juin 2024	

Préavis 10/2022	Conseil du 13.12.2022	Dicastère : Déchetteries
Titre	Remplacement du compacteur de Vallamand	
Crédit	CHF 60'000.-	
Décision	Le préavis est accepté	
Statut	Terminé	

#### Motions, interpellations et postulats 2022

Posulat	Conseil du 27.09.2022	Déposé par : Antoine Savary et consorts
Titre	Demande d'examiner la possibilité d'externaliser les tâches du bureau technique à l'AIST- BV	
Décision	Accepté	
Statut	Terminé	
Commentaire	Répondu lors du conseil du 07.03.2023	

## 4. Municipalité

### Activités opérationnelles des Municipaux :

Dans le rapport 2022, La CoGest encourageait la Municipalité à mieux définir les limites des tâches entre le personnel de l'administration et les membres de la Municipalité, ceci afin de gagner en efficacité et d'éviter des zones grises où les rôles ne sont pas bien définis.

Des travaux sont en cours pour augmenter les capacités de l'administration en matière juridique et de gestion de projet. A terme, ces initiatives devraient permettre à la Municipalité de se décharger d'une partie des tâches opérationnelles.

### Plan de législature ; point 21 Transition énergétique – développement durable :

Le traitement de cette thématique a pris un peu de retard. La réalisation du Plan Energie et Climat Communal (PECC) sera initié en 2024.

### Démission de Madame la Municipale, Marie-Pierre Vincent :

La commission exprime sa gratitude envers Madame Marie-Pierre Vincent pour le travail accompli et son professionnalisme remarquable tout au long de la législature.

## 5. Administration générale

### Stabilité du personnel et ambiance du bureau :

La stabilité du personnel a été maintenue cette année, sans aucun départ enregistré.

Le personnel est jugé suffisant pour répondre à la demande des citoyens, bien que l'excès opérationnel des Municipaux nécessite une gestion plus efficace, notamment par une meilleure délégation au personnel administratif.

D'après nos discussions avec les Municipaux, l'ambiance du bureau est jugée bonne.

### Service technique :

L'engagement de M. Valloton, pour seconder le service technique, semble donner satisfaction. Son engagement a considérablement déchargé le service technique.

Les coûts des supports externes ont notamment diminué de plus de 50%, passant d'environ 45'000.- à 22'000.-. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre, en partie due à la diminution de la demande de permis de construire.

### Cahier des charges des collaborateurs :

La Municipalité nous a confirmé qu'il existe un cahier des charges pour chaque collaborateur.

### Affectation des locaux :

Les locaux, comprenant deux appartements, sont jugés suffisamment grands pour que le personnel s'y sente à l'aise. Une diminution de ceux-ci est même envisagée afin de remettre un appartement en location.

La CoGest encourage la Municipalité à optimiser la surface des locaux de l'ancienne poste.

### Indicateur de satisfaction des employés :

Il n'existe pas d'indicateur spécifique de satisfaction des employés. Cependant, lors des entretiens annuels, la secrétaire municipale relève tous les points spécifiques des collaborateurs, permettant ainsi à la Municipalité de détecter toute forme d'insatisfaction.

### Révision du règlement sur le personnel communal :

Le Syndic nous a informé que le règlement sur le personnel communal était en révision. Nous apprenons qu'il y sera notamment intégré la notion de télétravail.

## 6. Aménagement du territoire

### Plan d'aménagement communal – PA Com / règlement des constructions :

La CoGest s'est posée la question de savoir sur quel règlement les nouvelles mises à l'enquête publique se basent : les anciens règlements de construction, toujours officiellement en vigueur, ou le futur règlement du PGA.

Après de multiples discussions, la réponse a été apportée dans le rapport de gestion (page 13) :

#### ***b. Contraintes liées à la phase transitoire concernant le règlement des constructions :***

*Conformément à l'article LATC art. 47, la Municipalité a le devoir de rappeler à tout propriétaire intéressé qu'elle peut refuser un permis de construire pour tout projet non conforme à la planification envisagée. Cela étant, elle est autorisée à communiquer sur la réglementation future, sans pour autant donner de garantie absolue tant que ledit règlement n'aura pas été mis à l'enquête.*

*Cette situation est complexe, sachant que nous sommes tenus d'appliquer un règlement non encore rendu public. Pour se faire, nous encourageons les habitants à suivre les recommandations publiées de nombreuses fois, notamment de ne pas engager de frais d'architectes avant d'avoir contacté la commune pour connaître le potentiel de tout projet de construction ou de transformation.*

Pour la commission, bien que cette situation ne soit pas idéale, elle demeure nécessaire tant que le Plan d'Aménagement Communal (PACom) n'est pas approuvé. La commission recommande vivement à la Municipalité de maintenir une communication efficace avec la population, en l'informant adéquatement des démarches à entreprendre en cas de nouvelles constructions, de rénovations ou d'oppositions.

## 7. Terres communales

### Règlement d'attribution des terres communales

Le règlement a été revu mais pas encore finalisé. Il sera présenté au Conseil Communal une fois validé. La CoGest se réjouit qu'un règlement clair et transparent soit disponible.

## 8. STEP Régionale

Le projet suit le calendrier établi actuellement. Aucune évolution favorable ou défavorable du budget n'est pour l'instant constatée.

L'association regroupant 10 communes de notre région a été créée en 2023. Nous remercions notre Syndic qui s'est engagé à la tête de ce très important et conséquent projet pour notre région.

## 9. Service des eaux

### Pollution source du Vermou

Les fortes pluies ont fait pression sur le terrain et le temps de filtration est plus long. Ce phénomène arrive env. tous les 2 ans. Des contrôles sont effectués plusieurs fois par année.

Techniquement il serait possible d'installer des installations de mesures pour gérer le débit. Toutefois, les installations actuelles sont anciennes. Pour une meilleure gestion, l'idée serait de dévier le Vermou sur la station de filtration de Constantine.

### Rupture de la conduite à Chabrey – novembre 2023

Les conduites en fonte ont plus de 50 ans et, de plus, il n'y a pas de sable qui les protègent. Le risque d'autres ruptures n'est pas à exclure. Le remplacement des conduites serait le moyen d'éviter ces problèmes à l'avenir.

### Conduites eau potable – eaux claires – eaux usées

Les conduites d'eau potable ne sont pas contrôlées car en cas d'ouverture, le risque d'infiltration est trop grand. Le recensement des conduites des eaux claires a permis de répertorier env. 50 km de conduites et env. 1'100 sacs de route. Un plan des conduites sera publié sur le site de la commune. Un contrôle annuel de ces conduites coûterait env. Chf 40'000.-. Aucune décision n'a été prise pour le moment.

### Réservoir du Charmontel

Tous les villages sont reliés au nouveau réservoir. La mise en conformité des sources de Chabrey doit encore être effectuée.

## Renaturation cours d'eau

Petite Glâne : les travaux, le planning et les coûts sont respectés. Les plantations seront faites en 2024. Il n'y a eu aucun débordement, ni dégâts, lors des crues. Une décharge a été mise à ciel ouvert mais qui ne présente aucun risque et ne nécessite pas d'assainissement car il s'agit de matériaux inertes.

## Chenevières à Chabrey :

Les travaux n'ont pas débuté en raison de multiples oppositions. Les propositions soumises aux opposants sont en attente de décision. La Municipalité s'est opposée à l'évacuation de la terre qui représenterait l'équivalent de 2000 camions. La solution proposée serait que 2/3 de la terre resterait sur place et 1/3 serait évacué sur Corcelles/Payerne. 95% des frais seront pris en charge par le canton. Le planning initial n'est absolument pas respecté. Les mises à l'enquête complémentaires devraient être terminées au printemps 2025 pour débiter les travaux en 2026.

## Compteurs d'eau :

La Commission de gestion salue la décision d'achat de 100 compteurs d'eau permettant d'effectuer les relevés à distance afin d'effectuer une phase de test. Toutefois, la commission de gestion recommande de présenter un détail des implications de ce projet pour les propriétaires et les avantages pour l'administration communale au conseil communal.

## 10. Éclairage public

### Eclairage Ch. du Clos – Villars-le-Grand

Un projet sera soumis au législatif dans le courant 2024.

### Eclairage public général

Le plan de l'éclairage public prévoit d'équiper en LED intelligent tous les villages. Bellerive et Cotterd ont été équipés fin 2023-début 2024. Une harmonisation intercommunale entre Les Friques/commune de St-Aubin et Villars-le-Grand/commune de VLL, pourrait être envisagée. Les lampadaires seraient équipés de capteurs de mouvements, de ce fait l'intensité baisserait lorsqu'il n'y aurait pas de trafic. Si les coûts seraient payés par le budget courant, les travaux pourraient être terminés en 2028. Si la Municipalité demande un crédit via un préavis, les travaux pourraient être terminés en 2026 déjà. Le projet prévoit de répertorier les lampadaires avec LED et les anciens. En cas de nouvelles constructions, le principe veut que la commune se charge de l'équipement.

## 11. Informatique

### Outils informatiques

L'IA n'est pas utilisée. Une mise à jour régulière par le fournisseur permet de rester à la pointe des outils informatiques. Tout le courrier entrant est numérisé et distribué informatiquement aux services concernés. Les archives peuvent être recherchées par mots clés. Le service technique numérise par dossier. Une sauvegarde est stockée à la commune et une autre à l'extérieur à env. 30 km. (obligation légale). La Municipalité attend de connaître les nouvelles normes MCH2 pour avancer dans le projet de numérisation des documents de l'administration.

### Halle de gym

Le dimensionnement de l'agrandissement de la nouvelle salle de gym a été basé sur le nombre de classes, ainsi les besoins en heures de gymnastique pour les écoles. Ce dimensionnement permettra à l'ensemble des enfants de bénéficier du nombre d'heures d'activité physique prescrite par loi, ceci même s'il devenait impossible d'utiliser la piscine d'Avenches.

L'ouverture est prévue pour la rentrée 2025, toutefois le planning est très serré et nécessitera un fort engagement des différents acteurs impliqués afin de pouvoir être respecté.

### Extension EPK :

L'avancement des travaux correspondent au planning et devrait pouvoir l'être jusqu'à la fin des travaux. Au 31 décembre, les montants alloués ne faisaient état d'aucun dépassement. Des discussions ont été menées autour du maintien de différentes « options » notamment phoniques et devraient pouvoir mener à une potentielle économie. L'entrée devrait pouvoir se faire sans encombre à la mi-juin 2024.

Nous saluons l'engagement fort de la Municipalité dans les travaux de construction et son implication dans les choix.

### Parascolaire :

L'implantation de containers pour accueillir la parascolaire a fait état d'une analyse de comparaison complète entre les différentes possibilités. A savoir l'achat ou la location. Les différents calculs ont été basés sur un besoin d'utilisation de 36 mois. L'achat de containers serait devenu intéressant uniquement sur une période plus longue et n'aurait pas résolu les éventuelles difficultés de revente. En raison des difficultés à trouver directement un site sur lequel implanter ces containers, la première réflexion ayant été de les installer sur le parking en herbe mais l'affectation du sol ne le permettant pas et, au vu de l'urgence du projet, il a finalement été décidé de les mettre à côté d'EPK ce qui a engendré des coûts supplémentaires pour les différentes alimentations, soit une plus-value d'environ 50 KChf. La cuisine sera réutilisée dans la nouvelle halle polyvalente ce qui permettra finalement une économie.

Les castors de Salavaux ont actuellement une capacité de 72 places par tranche horaire, ce qui répond pleinement au besoin en accueil pour les familles de notre commune. Actuellement ce sont entre 48 et 53 enfants qui occupent les locaux. Par ailleurs, nous constatons que l'ensemble des sites de l'Arpeje répond aux besoins et qu'il n'y a actuellement plus d'attente. L'ouverture de la crèche de Cudrefin ainsi que l'agrandissement des différentes structures parascolaires a finalement permis de répondre aux attentes des familles du réseau et il est dès lors intéressant de constater que la création de notre propre réseau Arpeje fait ainsi sens et nous a donné la flexibilité nécessaire à notre région enclavée.

## Bibliothèque :

La commission de gestion constate avec plaisir que de nombreuses activités sont proposées à la bibliothèque et encourage à poursuivre son développement.

## 13. Gestion des déchets

Les coûts des déchets doivent être couverts par des taxes et ne pas être financés par les impôts sur les personnes. L'évacuation des ordures ménagères à travers les compacteurs est payée par la taxe au poids. Les frais de nos déchetteries sont financés par les taxes individuelles. La vente de certains produits à recycler ainsi que le prix de transport de l'évacuation qui est régulièrement mis en concurrence entrent aussi dans cette comptabilité. Par contre les déchets de la commune comme par exemple les branches de la plage ou les déchets de la voirie sont comptabilisées à part.

Le volume des ordures ménagères a stagné malgré l'augmentation de la population et le service à la population d'ouvrir la déchetterie de Chabrey tous les lundis soir et samedis matin pour les encombrants n'a pas eu d'effet négatif sur le volume. La sensibilisation de la Municipalité sur la problématique de nos déchets semble avoir des effets positifs.

## 14. Finances

La CoGest établira un rapport spécifique sur les comptes 2023 après la révision des comptes par une société externe et le rapport sera présenté au conseil communal en juin 2024.

La commune possède diverses polices d'assurance pour le patrimoine, les personnes, les choses, etc. La gestion de ces polices est complexe afin de s'assurer qu'il n'y ai pas de manque ou de redondance. Les primes de ces polices représentent un montant non-négligeable et la CoGest estime qu'un appel d'offre pour mandater un courtier afin de clarifier la situation et de faire une éventuelle mise à jour de la situation actuelle serait nécessaire.

## 15. Ports et plages

Suite au préavis 2023/01, nous sommes très satisfaits de constater que le nouveau tracteur de la plage a été livré et que l'ancien tracteur a pu être transféré au port pour remplacer l'existant qui nécessitait de fortes réparations.

La gestion des bornes de recharge du port pour les véhicules électriques ne nous semble pas optimum, nous encourageons la Municipalité à remplacer rapidement le système actuel afin d'obtenir une meilleure rétribution des kWh.

## 16. Tourisme

La CoGest demande que l'office du tourisme Vully-les-Lacs maintienne une collaboration proactive avec les offices du tourisme voisins, les différents organismes, les activités organisées sur la commune, ainsi qu'une présence à diverses représentations.

## 17. Affaires culturelles

Nous sommes ravis de constater qu'un processus d'attribution pour les dons, le sponsoring et les diverses cotisations est en cours d'élaboration via un recensement de toutes les demandes sur un an. Ce processus d'attribution sera plus transparent et robuste pour les années à venir.

Le nombre de demande de POCAMA dans la commune est réjouissant et montre que la commune est active. Malheureusement, parfois les demandes sont adressées tardivement mais grâce à la réactivité de la Municipalité, ces demandes ont pu être validées dans les temps. Les événements organisés en 2023 se sont tous bien déroulés.

## 18. Sécurité

Les contraventions liées au stationnement sont relativement élevées. Ce contrôle est nécessaire pour éviter des stationnements sauvages en été ou à longue durée. Cependant, durant la période hivernale ou lors d'évènements particuliers dans la commune, une application allégée des contrôles serait préférable.

## 19. Routes, mobilité, transports

### Projet ligne bus St-Aubin-Sugiez :

La CoGest a eu le regret de constater que l'étude d'une nouvelle ligne de bus entre Sugiez et St-Aubin était en attente à la commission de mobilité de la COREB. Nous espérons vivement que le développement du site Agricole puisse remettre cet objet sur la table.

D'ailleurs, il est recommandé que la Municipalité soit proactive dans les demandes et relances avec cette organisation afin que notre contribution financière puisse servir à notre commune excentrée.

### Route d'Avenches à Salavaux :

Au vu de la complexité du dossier, du montant important de l'investissement, ainsi qu'aux remarques émises par la commission des finances et la commission ad'hoc, il était opportun de reporter ce préavis.

### Route de Chabrey :

La détérioration de la route de Chabrey a fortement attiré l'attention de la CoGest, demandant une réunion spécifique à ce sujet. La Municipalité nous a informé de manière transparente de la situation. Cet échange a permis de clarifier la responsabilité de chacun et de trouver un arrangement avec le prestataire pour clôturer cette affaire dans les meilleures conditions.

## 20. Forêts, Chemin AF

La commune finance le GFBV selon sa superficie de forêt et via des prestations spéciales hors cahiers des charges. La commande de bois pour nos citoyens est possible en contactant directement l'GFBV.

## 21. Affaires sociales

Suite à une discussion au sujet de l'ABSMAD, des ambulances de Morat et des Paroisses, la CoGest a pu constater que l'implication de notre commune est excellente.

### Vully-rencontres :

Le bilan des activités proposées est plus que positif et permet le maintien d'activités pour les personnes de plus de 50 ans de notre commune.

## 22. Bâtiments communaux

### Bâtiments et constructions

La valorisation des biens communaux reste un défi important pour la Municipalité.

En 2023, une nouvelle gérance a été mandatée pour gérer les biens communaux. Les relations avec la nouvelle gérance sont plus saines et la Municipalité constate une plus grande clarté dans les décomptes. La gérance s'occupe de l'ensemble des biens qui sont en locations mensuelles et bénéficie d'une limite financière afin de commander les travaux d'entretien courants. Une séance conjointe entre la bourse et la gérance a permis de planifier les travaux à inclure dans le budget 2024.

Lorsqu'un bail est résilié, la gérance en informe la commune. Les nouveaux baux sont établis avec décomptes de charges et hors places de parc. Précédemment, les baux étaient établis charges comprises. Au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie cette solution est cohérente et permet une meilleure sensibilisation de chaque locataire à ses dépenses énergétiques.

Les décomptes des immeubles sont effectués 4x / an complétés par le décompte final annuel par bâtiment. C'est la gérance qui encaisse loyers et décomptes.

Les biens disponibles sont communiqués par différents canaux. Notamment le site internet de la commune et de la gérance, la feuille jaune et divers sites immobiliers. La commission de gestion estime toutefois qu'une page dédiée aux biens en location devrait figurer sur le site internet de la commune faisant mention que la commune dispose de différents biens à louer. Ceci pourrait permettre la valorisation de certaines salles qui demeurent inutilisées dans l'attente d'une réaffectation.

Le rapport de gestion 2022 faisait état d'un fichier informatique de recensement des bâtiments. Il s'avère que ce fichier n'a finalement pas pu être finalisé en raison de la complexité des données à y recenser et du nombre important de données à y faire figurer et à mettre à jour régulièrement. Les différents droits d'accès aux données de ce fichier est également complexe. La commission de gestion estime toutefois que des efforts afin de centraliser les informations doivent être poursuivis ceci afin d'éviter des pertes d'informations ou des déplacements sur site inutiles. Ce fichier doit également pouvoir permettre un suivi des informations en cas de changements dans le personnel administratif ou au sein de la Municipalité.

## Villa de Constantine

L'ensemble de la villa est loué pour une grande partie de 2024 et un projet de rénovation sera probablement soumis au Conseil Communal dans le deuxième trimestre 2024.

## Clochers de Villars-le-Grand et Chabrey

Le clocher de Villars-le-Grand a été réparé en avril 2023 et a fonctionné quelque temps mais le carillon ne fonctionne de nouveau plus. La réparation de l'horloge de Chabrey est en cours.

Lors du problème de Villars-le-Grand une autre entreprise est intervenue et les tarifs étaient identiques. On peut dès lors considérer qu'une comparaison a été faite mais qu'il n'y a pas d'avantages à changer d'entreprise. De plus, l'entreprise actuelle connaît bien le système de Villars-le-Grand et interviendra également sur celui de Chabrey.

## Château d'eau :

Une réflexion est actuellement menée pour la réhabilitation de l'accès au château d'eau de Montmagny. Différentes offres ont été demandées et un préavis sera prochainement soumis au Conseil Communal. Toutefois le monument étant classé comme historique cela complique et prolonge la procédure. Une réouverture de l'accès pour la saison touristique 2024 semble difficilement réalisable.

## Salles communales :

La commission de gestion salue la volonté de la Municipalité de perpétuer la mise à disposition gratuite de salles pour les sociétés locales.

## 23. Police des constructions

### Bureau technique

L'engagement d'un nouveau collaborateur en juin a permis de décharger le personnel en place. Suite à une période de mise en route et à une période de formation, le bureau technique a pu ressentir un soulagement dès la fin 2023. Cela s'est perçu notamment dans le nombre de dossiers externalisés qui s'élève à 7 en 2023 contre 23 en 2022.

### Dossiers de mise à l'enquête

Globalement en 2023 nous pouvons constater une baisse des demandes de mise à l'enquête. Toutefois, le bureau technique reçoit énormément de demande de citoyens et cela nécessite beaucoup de ressources. Un flou résultant de la mise en œuvre actuelle du PaCom et du règlement applicable engendre probablement une grande partie de ces requêtes. La commission de gestion constate que la manière de procéder appliquée par la Municipalité est conforme à la législation actuelle et à la manière de faire dans différentes communes du canton. La mise en place d'un règlement transitoire serait chronophage et les communes qui ont pris cette décision semblent le regretter au vu des nombreuses complications que cela engendre.

En 2023, il n'y a eu aucune séance de conciliation pour les constructions, ceci malgré la volonté de la Municipalité de maintenir ces séances. Il y en a eu pour l'éclairage et le ruissellement à Vallamand.

Lorsque la Municipalité décide de lever une opposition elle demande généralement un avis de droit. Le travail pour la préparation du dossier par le bureau technique reste conséquent.

Il n'existe pas de statistique sur le nombre de dossiers d'enquête déposés qui ont dû être retournés aux mandataires pour modifications. Toutefois, les exigences élevées du bureau permettent d'envoyer des dossiers complets et conformes et d'éviter des refus au niveau du canton.

Le délai de traitement des dossiers de mise à l'enquête n'est pas mesuré toutefois le bureau technique a pour objectif d'y répondre dans un délai de 15 jours, sauf fériés officiels.

Les visites de fin de travaux sont effectuées 5 fois par an ce qui permet de ne pas avoir d'attente avant la délivrance du permis d'habitation.

#### 24. Relation de travail Municipalité - Commission de gestion

La commission de gestion a travaillé par sous-groupes liés à des dicastères qui ont rencontrés uniquement les Municipaux concernés. Ceci dans le but d'être plus précis et performant dans l'analyse des thématiques traitées. Auparavant la commission de gestion rencontrait la Municipalité en entier et lui soumettait l'ensemble de ses questions.

La Municipalité nous a répondu de manière transparente et suite à nos demandes nous avons obtenu une liste de l'ensemble des biens communaux. Cette dernière nécessite encore d'être complétée car elle est très sommaire. Nous sommes satisfaits de cette nouvelle manière de travailler qui a donné les résultats escomptés et souhaitons poursuivre en réalisant l'année prochaine la visite d'un ou plusieurs services.

#### 25. Synthèse des recommandations

Thématiques	Recommandations
Conseil communal	La commission de gestion réitère son souhait que l'ensemble des préavis, motions, postulats et interpellations ouverts au 31 décembre de l'année écoulée figurent dans le rapport de gestion
Plan de législature	Définir de manière prioritaire la stratégie en transition énergétique et en développement durable
Réseau d'eau	Poursuivre les démarches nécessaires afin de répondre aux exigences fixées par le canton.
Affaires culturelles	Poursuivre l'élaboration d'un processus d'attribution des sponsorings
Bâtiments communaux	Communiquer l'ensemble des biens loués ainsi que leur taux de vacances dans le prochain rapport de gestion
Bâtiments communaux	La commission de gestion réitère le souhait qu'il soit mieux communiqué et de manière plus active sur l'ensemble des biens à disposition de la population. Également sur la mise à disposition de biens qui sont actuellement inutilisés. Nous recommandons la mise en place d'une page spécifique sur le site internet de la commune.
Bâtiments communaux	Poursuivre les démarches afin de centraliser les informations sur les biens communaux

## 26. Conclusions

Des dossiers et projets d'envergure sollicitent la Municipalité durant cette législature.

La commission de gestion constate que la Municipalité est impliquée de manière forte et que la bonne collaboration entre les Municipaux permet une évolution positive de ces derniers. Nous sommes heureux de constater que cette dynamique positive persiste.

Nous remercions la Municipalité pour son engagement et sa disponibilité à répondre à nos questions ainsi que l'ensemble du personnel communal pour son engagement.

Commission de gestion - Salavaux, le 19.04.2024

Céline Duran, Présidente

René Fluri

Joffrey Tombez

Christian Failloubaz

Karin Hügli

David Schwab